LETTRE DE MISSION

Janvier 2020

Projet alimentaire de territoire

Le contexte

La commune de Mouans-Sartoux, reconnue pour ses cantines 100% bio et son projet alimentaire durable, est à l'initiative d'un appel à candidatures : le réseau « Cantines Durables-Territoires Engagés » (CDTE). Cette démarche est soutenue par de nombreux partenaires institutionnels (Programme National de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires…).

Ce réseau a pour vocation d'accompagner les collectivités volontaires et lauréates pendant deux ans dans **l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire**, respectueux de l'environnement et de la santé de ses citoyens, avec pour principal levier **la restauration scolaire.**

Cet accompagnement méthodologique s'appuie notamment sur des transferts de compétences dans différents domaines déjà expérimentés par Mouans-Sartoux mais aussi entre membres du réseau. Il vise à permettre aux villes et EPCI partenaires d'établir un **véritable diagnostic de leur système alimentaire local** ainsi que d'acquérir des outils méthodologiques et pratiques sur une grande diversité de thématiques (restauration collective, approvisionnement local en bio, éducation à l'alimentation durable, marchés publics, gouvernance, etc.) permettant aux collectivités de prendre en compte les objectifs de la loi EGALIM : l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation alimentaire et le développement des Projets Alimentaires Territoriaux. L'ambition affichée étant qu'à terme, les collectivités participantes **diffusent leur expérience** à d'autres territoires (voisins ou non) et jouent elles-mêmes un **rôle d'essaimage des pratiques et projets expérimentés** tout au long des deux ans.

Les communes retenues dans le cadre de cet appel à candidatures sont engagées à participer activement aux sessions de travail du réseau sur toute la durée du projet : webinaires, accueil de la visite de Mouans-Sartoux sur 2 journées, organisation d'un événement sur son territoire et participation au séminaire de clôture du projet. Les partenaires devront aussi produire les livrables demandés par le chef de file, comprenant notamment un diagnostic et un projet d'alimentation durable du territoire.

Ayant candidaté à cet appel à projet durant l'été 2019, la commune de Plouguerneau a été sélectionnée pour intégrer le réseau CDTE.

Les enjeux

C'est dans ce cadre que la Commune de Plouguerneau s'engage aujourd'hui dans l'élaboration d'un **projet alimentaire de territoire** (PAT).

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les PAT s'appuient sur un **diagnostic partagé** faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un **cadre stratégique et opérationnel** à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Ainsi exprimé, le PAT peut se décliner selon les axes suivants :

- Réalisation d'un diagnostic de territoire partagé
- Elaboration d'un projet alimentaire de territoire, décliné sous formes d'objectifs et de plans d'actions pour chacun des 4 axes du PAT : Environnement, santé, social, économique.

Les missions

Sous la direction et avec l'appui de la directrice générale des services, le chef de projet :

1- Propose un groupe projet exprimant la transversalité des enjeux et propice à favoriser une collaboration active avec les différents acteurs
2- Propose un rétroplanning visant
    a. La présentation d'un diagnostic partagé au plus tard en décembre 2020
    b. La rédaction d'un PAT partagé par l'ensemble des acteurs pour septembre 2022
3- Propose un budget annuel propre à son action
4- Conduit un diagnostic approfondi et visant à l'exhaustivité, avec l'appui d'un chargé de mission (stagiaire ou contractuel). Ce diagnostic devra notamment :
    a. Identifier les acteurs intervenant dans le système de l'alimentation : production, distribution, restauration, déchets
    b. Réaliser un état des lieux des carences et ressources du territoire en matière de production, distribution et services offerts à la population (publics comme privés)
    c. Mettre en exergue les freins et leviers des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'économie, d'éducation, d'action sociale et de réglementations
    d. Recenser les besoins et attentes des acteurs et usagers de l'alimentation
    e. Esquisser des préconisations qui pourront servir de base à l'élaboration d'un PAT
5- Construit le squelette d'un PAT rendant compte de l'ensemble des enjeux identifiés
6- Rédige un PAT construit et partagé avec tous les acteurs concernés

En parallèle, le chef de projet :

- Veillera à la bonne communication des enseignements et avancées de ses actions, à l'interne comme à l'externe
- S'assurera à chaque étape du projet de la bonne implication des acteurs
- S'attachera à diffuser par tous moyens qu'il proposera les connaissances, bonnes pratiques et retours d'expérience acquises tout au long de la démarche

Organisation

Sous le pilotage de Solenn Douguet, chef de projet et directrice Enfance-Jeunesse, le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est organisé en différentes instances :

Un Comité de suivi (CoSu) : Réuni biannuellement, le CoSu réunit les représentants des acteurs institutionnels, professionnels et civils. Il supervise l'avancée des travaux et actionne les partenaires institutionnels. Il veille à la bonne prise en compte des différents enjeux à chaque étape du projet. Il contribue à sa diffusion active auprès des communes et territoires voisins et à l'essaimage des pratiques vertueuses et innovantes. Il est animé par le chef de projet qui en réalise l'ordre du jour et le compte-rendu.

Un Comité de pilotage (CoPil) : Réuni de façon mensuelle, le CoPil est composé du Maire, de l'adjoint aux finances, de l'adjoint à l'environnement et à la transition énergétique, du Conseiller délégué à l'agriculture, de la directrice générale des services, de la pilote du projet, du chef de service Restauration scolaire. Instance décisionnaire, le CoPil valide les propositions qui lui sont soumises par le Comité de production et s'assure des pratiques collaboratives qui les sous-tendent. Il est animé par le chef de projet qui en réalise l'ordre du jour et le compte-rendu.

Un Comité de production (CoProd) : Réuni de façon mensuelle par le chef de projet, le CoProd se compose de l'ensemble des pilotes des sous-projets organisés par cible (exploitants agricoles e producteurs locaux, commerces de bouche, enfance-familles, propriétaires fonciers, associations…), du chargé de communication et de la directrice Culture et patrimoine. Il impulse les actions à mettre en œuvre, veille à la tenue des échéances, et propose les points à soumettre à la validation du CoPil.

Sous la direction du chef de projet et en étroite collaboration avec tous les pilotes de sous-projets, le stagiaire conduit le diagnostic de territoire approfondi. Notamment, il :

- Recense, identifie et établit la liste des acteurs à rencontrer
- Propose un cadre d'interrogatoire et une méthode d'enquête pour chacune des cibles identifiées
- Recueille l'expression des acteurs en allant à leur rencontre sur leur terrain
- Rassemble et exploite les données quantitatives et qualitatives pertinentes sourcées pour conforter l'état des lieux du territoire
- Rédige le diagnostic
- Assiste le chef de projet pour toute autre tâche utile